



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 14 mai 2019

– 21^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente
Diane Beaudet, vice-présidente et commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07)
 - MM. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)
Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03)
 - Mmes Marie-José Mastro Monaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
Mélisandre Shanks, commissaire représentante du comité de parents
Anne St-Pierre, commissaire cooptée
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Sylvie Gallant, secrétaire générale par intérim
 - Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 1 et directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
Benoit Thomas, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 2
 - Mmes Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 3
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 5
 - M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques
 - MM. Gérald Gauthier, directeur des Services à l'élève
Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources financières
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - M. René Morales, directeur du Service du secrétariat général

- MM. Claude Lessard, directeur adjoint au Service des technologies de l'information
Roger Lalonde, directeur adjoint au Service des ressources financières
Guillaume Geoffroy, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
- Mmes Anne Roy, directrice adjointe au Bureau des communications et de la participation citoyenne
Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
France Lafontaine, analyste, Secrétariat général

Observateurs : Mme Imane Allam, commissaire-parent

Mot de la présidente

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, ouvre la séance du comité exécutif en souhaitant la bienvenue à tous et souligne la Semaine des services de garde. À ce sujet, elle rappelle le travail exceptionnel effectué par le personnel dans nos services de garde qui donne beaucoup d'amour aux élèves, contribue à leur développement et à leur socialisation, mais aussi leur inculque des notions pédagogiques par le jeu.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

– ajouter l'article suivant :

- | | |
|----------|---|
| A-10-173 | Service de l'organisation scolaire – programme de soutien alimentaire – année scolaire 2019-2020 |
| A-10-174 | Service de l'organisation scolaire – guide nutritionnel de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et structure de prix 2019-2020 |

– ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :

- a) Rappel aux directions d'établissements – protocole DPJ
- b) Rappel – marche à suivre sur les entrées et sorties pour le transport scolaire

- c) Forum sur l'urbanisme scolaire
- d) Projet de Loi sur la taxe scolaire
- ajouter sous la rubrique « Information » :
 - a) DG-06-225 Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – paiement des frais liés à l'administration des examens d'admission dans les écoles proposant un programme particulier pour l'année scolaire 2018-2019
- retirer les articles suivants :
 - A-31-3748 Service des ressources financières – centre communautaire René-Goupil – réfection de l'entrée d'eau et du dispositif anti-refoulement, de la plomberie, de la ventilation et de l'éclairage – appel d'offres 25-2657P – attribution d'un contrat
 - A-31-3758 Service des ressources financières – école Joseph-François-Perrault – remplacement du CVCA – auditorium - appel d'offres 25-2665P – attribution d'un contrat
 - A-31-3832 Service des ressources financières – acquisition du logiciel ATLAS pour la gestion des candidatures – avis 27-603D – attribution d'un contrat de gré à gré et exercice de la première option de renouvellement

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2019
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2019
 - a) Conseils d'établissement
- 4- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 avril 2019
- 5- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 30 avril 2019
- 6- Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mai 2019
- 7- Suivi au procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mai 2019

8- Affaires nouvelles :

- a) Rappel aux directions d'établissements – protocole DPJ
- b) Rappel – marche à suivre sur les entrées et sorties pour le transport scolaire
- c) Forum sur l'urbanisme scolaire
- d) Projet de Loi sur la taxe scolaire

9- Dossiers récurrents :

- a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
- b) Budget 2018-2019 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- c) Qualité de l'air
- d) Capacité d'accueil

Tableaux du Service des ressources matérielles :
Tableau 2 = Liste des demandes de capacité d'accueil
- e) Immeubles excédentaires
Tableau – suivi de certains mandats ou projets au secteur de la gestion des immeubles
- f) Offre alimentaire
- g) Suivi des projets
Tableau de bord – projets institutionnels 2018-2019

10- Rubrique des commissaires représentant le comité de parents

- 11- A-10-173 Service de l'organisation scolaire – programme de soutien alimentaire – année scolaire 2019-2020
- 12- A-10-174 Service de l'organisation scolaire – guide nutritionnel de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et structure de prix 2019-2020
- 13- A-31-3730 Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'ingénieurs en électromécanique pour le réaménagement complet de la cuisine à l'école Louise-Trichet – appel d'offres 24-560P2 – attribution d'un contrat

- 14- A-31-3731 Service des ressources financières – services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour le secteur Centre et le secteur Est – appel d’offres 15-291P – attribution de contrats
- 15- A-31-3732 Service des ressources financières – services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour le secteur Nord, le secteur Ouest et le secteur Sud – appel d’offres 15-292P – attribution de contrats
- 16- A-31-3735 Service des ressources financières – école La Dauversière – travaux correctifs en lien avec le radon – appel d’offres 25- 2649P – attribution d’un contrat
- 17- A-31-3738 Service des ressources financières – école Champlain – remplacement du plafond et du gymnase – appel d’offres 25-2650P – attribution d’un contrat
- 18- A-31-3739 Service des ressources financières – école Des Cinq-Continents, pavillon Dupuis – remplacement du système d’alarme incendie – appel d’offres 25-2651P – attribution d’un contrat
- 19- A-31-3741-A Service des ressources financières – école Saint-Luc – réfection de la toiture – appel d’offres 25-2652P – attribution d’un contrat
- 20- A-31-3745 Service des ressources financières – école Saint-Jean-de-Brébeuf – réfection de la cour et réhabilitation des sols (phase 2) – appel d’offres 25-2653P – attribution d’un contrat
- 21- A-31-3746 Service des ressources financières – école Saint-Arsène – Embellissement de la cour et réhabilitation des sols – appel d’offres 25-2654P – annulation d’un contrat
- 22- A-31-3749-A Service des ressources financières – le 5643, rue Clark – mise à niveau de la chaufferie – appel d’offres 25-2658P – attribution d’un contrat
- 23- A-31-3751-A Service des ressources financières – école Madeleine-de-Verchères – réfection de la cour et réhabilitation des sols – appel d’offres 25-2660P – attribution d’un contrat
- 24- A-31-3752 Service des ressources financières – école Saint-Zotique – réfection de la cour et des escaliers extérieurs – phase 1 – appel d’offres 25-2661P – attribution d’un contrat

- 25- A-31-3753 Service des ressources financières – école Cœur-Immaculé-de-Marie, annexe – modernisation de la chaufferie et de la plomberie – appel d’offres 25-2656P – attribution d’un contrat
- 26- A-31-3757 Service des ressources financières – école Marie-Favery – remplacement de la génératrice – appel d’offres 25-2659P – attribution d’un contrat
- 27- A-31-3759-A Service des ressources financières – fourniture sur demande d’accessoires et de composés chimiques pour les laboratoires de sciences – appel d’offres 28-185P – exercice de la première option de renouvellement
- 28- A-31-3763 Service des ressources financières – école Internationale de Montréal (primaire) – remplacement des systèmes d’alarmes incendie, intrusion et du système d’intercommunication – appel d’offres 25-2644P – attribution d’un contrat
- 29- A-31-3766 Service des ressources financières – école Saint-Bernardin – modernisation de la chaufferie et de la plomberie – appel d’offres 25-2664P – attribution d’un contrat
- 30- A-31-3775 Service des ressources financières – création d’une solution intégrée d’un mini centre de relève informatique à l’école des métiers de l’aérospatiale de Montréal (EMAM) – appel d’offres 27-593P – ouverture de l’enveloppe de prix
- 31- A-31-3777 Service des ressources financières – Comité social Centre-Sud – réfection de la chaufferie, de la distribution électrique, de l’entrée d’eau et du dispositif anti-refoulement – appel d’offres 25-2672P – attribution d’un contrat
- 32- A-31-3782 Service des ressources financières – école Sainte-Claire – réfection des escaliers extérieurs et de la fondation – appel d’offres 25-2675P – attribution d’un contrat
- 33- A-31-3787 Service des ressources financières – école La Voie – remplacement de la plomberie – phase 1– appel d’offres 25-2680P – attribution d’un contrat
- 34- A-31-3805-A Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de couvre-plancher – appel d’offres 15-265P – exercice de la première option de renouvellement

- 35- A-33-1350 Service des ressources matérielles – école Sainte-Cécile – honoraires supplémentaires dans le cadre du remplacement de la chaufferie et de la plomberie
- 36- A-33-1353 Service des ressources matérielles – demande d’autorisation pour démarrer des projets d’ajout d’espace soumis au PQI 2019-2029 (lot #9) avant d’avoir obtenu l’autorisation du MEES
- 37- A-33-1354 Service des ressources matérielles – modifications aux programmations des plans directeurs d’investissement 2016-2021, 2017-2022 et 2018-2023
- * 38- A-33-1361 Service des ressources matérielles – demande d’autorisation pour la signature d’un bail d’un (1) an, un (1) mois et cinq (5) jours entre la Commission scolaire de Montréal et l’organisme Jeunesse au Soleil
- 39- A-33-1362 Service des ressources matérielles – renouvellement du contrat d’approvisionnement pour la location d’unités modulaires – gré à gré
- 40- A-33-1363-A Service des ressources matérielles – demande d’autorisation pour la signature d’un amendement au bail en vue d’une prolongation de cinq (5) mois entre la Commission scolaire de Montréal et le Centre intégré universitaire et de services sociaux du Nord de l’Île
- 41- A-34-3264 Service du secrétariat général – projet d’acte modifié – renonciation à une servitude de passage sur le terrain de l’école Saint-Zotique
- 42- A-34-3205 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2019
- 43- A-34-3206 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2019
- 44- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1
- 45- Information :
- a) DG-06-225 Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l’organisation scolaire – paiement des frais liés à l’administration des examens d’admission dans les écoles proposant un programme particulier pour l’année scolaire 2018-2019

- b) A-29-1930 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – plan d’action – opération de vérification des antécédents judiciaires des bénévoles
 - c) A-33-1365 État actuel du marché de la construction et les répercussions sur les soumissions à venir
- 46- Approbation du projet d’ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 22 mai 2019
- 47- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2019

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l’instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2019, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l’unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 16 avril 2019.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2019

a) Conseils d’établissement

En suivi à une demande effectuée lors de la séance du comité exécutif du 16 avril dernier, M. Benoît Thomas, directeur de l’unité du secondaire, dresse un portrait des écoles qui n’ont pas de conseils d’établissements en mentionnant les principales raisons qui expliquent cette situation (ex. : écoles spéciales dans lesquelles les élèves sont pris en charge par la Direction de la protection de la Jeunesse (DPJ), non-participation des parents ou tuteurs, absence de quorum, etc.).

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 30 avril 2019

En application de l’article 170 de la *Loi sur l’instruction publique*, Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 30 avril 2019, étant donné que les membres du Conseil des commissaires en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de Mme Catherine Harel Bourdon, présidente, est adoptée à l'unanimité par les membres présents du Conseil des commissaires.

Il est donc **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 30 avril 2019.

5. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 30 avril 2019

À ce point, il n'y a aucune question ni commentaire.

6. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mai 2019

En application des articles 170 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, la présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mai 2019, étant donné que les membres du comité exécutif en ont tous reçu une copie plus de six heures avant le début de la présente séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif du 17 mai 2019.

7. Suivi au procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mai 2019

À ce point, il n'y a aucune question ni commentaire.

8. Affaires nouvelles :

a) Rappel aux directions d'établissements – protocole DPJ

En lien avec l'événement malheureux qui s'est récemment produit à Granby, soit le décès tragique d'une fillette, la présidente souhaite qu'un rappel soit effectué aux directions d'établissements concernant le protocole de signalement à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).

M. Robert Gendron, directeur général, confirme qu'un rappel sera fait à cet égard. Il ajoute qu'il s'agit de la responsabilité professionnelle et le devoir de chaque adulte qui travaille dans un environnement scolaire de signaler à la DPJ toute situation qui met en danger le développement ou l'intégrité d'un enfant.

b) Rappel – marche à suivre sur les entrées et sorties pour le transport scolaire

La présidente demande qu'un rappel soit également effectué aux directions d'établissements sur les consignes de sécurité à suivre lors de l'embarquement et de la sortie des élèves dans les autobus scolaires.

c) Forum sur l'urbanisme scolaire

La présidente tient à remercier le Service de l'organisation scolaire qui, en collaboration avec la Faculté d'aménagement de l'Université de Montréal, participe à l'organisation du forum sur l'urbanisme scolaire qui se tiendra les 28, 29 et 30 mai prochain. Ce forum permettra d'échanger sur les bonnes pratiques concernant l'urbanisme scolaire avec des gens d'ici et d'ailleurs et de découvrir des expériences innovantes afin de trouver les meilleurs emplacements possibles pour nos écoles. Mme Harel Bourdon souligne que le lieu où est implantée une école est extrêmement important pour la communauté.

d) Projet de Loi sur la taxe scolaire

Le commissaire Kenneth George informe les membres du comité exécutif que le projet de loi sur la taxe scolaire a été adopté et qu'il entrera en vigueur dès cette année. Il ajoute que le Comité de gestion de la taxe se réunira bientôt pour aborder notamment la compensation de la baisse de la taxe promise par le gouvernement et les effets engendrés par cette baisse de taxe.

9. Dossiers récurrents :

a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Le commissaire Kenneth George annonce qu'une résolution sera déposée à la prochaine séance du Conseil des commissaires à la suite d'une recommandation unanime du Comité de vigie sur la mise en œuvre de la *Politique sur la qualité des services de garde de la CSDM*. Cette résolution proposera d'ajouter une journée pédagogique dans toutes les écoles primaires le 23 août prochain afin de permettre une concertation entre le personnel en service de garde, le personnel enseignant et les autres membres de l'équipe-école. Cette journée pédagogique devra se tenir sans la présence d'enfants.

Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques, présente Mmes Luce Lacasse et Lyne Bourbonnais, deux conseillères pédagogiques à la réussite, qui ont accompagné les équipes-écoles cette année dans le cadre de l'élaboration des projets éducatifs. Les conseillères dressent un portrait des actions posées du début de l'année scolaire à ce jour. Les commissaires échangent avec les administrateurs concernant la collaboration entre les enseignants et les parents qui semble avoir été difficile dans certains milieux. M. Robert Gendron mentionne qu'une consultation devra être effectuée auprès des directions d'établissements concernant l'expérience vécue dans leur milieu pour permettre d'apporter les ajustements nécessaires pour la mise en œuvre qui sera déployée lors de la phase II.

- b) Budget 2018-2019 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

À ce point, une note de service intitulée incidences financières des décisions – tableau et annexes est déposée au comité exécutif.

- c) Qualité de l'air

Mme Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement, résume l'ensemble des signalements qui ont été faits depuis les dernières semaines et des actions qui ont été prises à cet effet. Mme Fleury annonce qu'il y aura désormais des parutions d'info-travaux pour faire état de situation lors d'interventions effectuées dans les écoles touchées par des problématiques liées à la qualité de l'air.

- d) Capacité d'accueil

M. Mathieu Desjardins dresse un portrait relatif à la deuxième prévision de clientèle aux membres du comité exécutif en expliquant un tableau comparatif par secteur. Une troisième prévision sera effectuée prochainement, mais les changements seront très minimes. Le vrai portrait sera connu au retour des vacances lorsque les inscriptions seront confirmées avec tous les mouvements qui auront eu lieu durant l'été.

La présidente informe les membres du comité exécutif qu'une relance sera effectuée auprès de la Commission scolaire English Montréal (EMSB) pour travailler sur une cohabitation possible dans certains bâtiments.

Tableaux du Service des ressources matérielles :

2. Liste des demandes de capacité d'accueil

- e) Immeubles excédentaires

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

- f) Offre alimentaire

La présidente aborde l'annonce faite par le ministre Roberge il y a quelques jours alors qu'il a affirmé qu'aucun élève ne perdrait sa mesure alimentaire l'an prochain. Mme Harel Bourdon demande si la direction générale a obtenu plus de détails à cet effet. Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle, confirme que malgré l'annonce faite par le ministre à l'effet qu'aucun enfant ne perdra sa mesure alimentaire pour l'année scolaire 2019-2020, aucune somme supplémentaire ne sera injectée par le ministère et on demandera aux commissions scolaires d'analyser d'autres options pour compenser. D'autres montants pourraient être attribués par le Comité de gestion de la taxe. Le ministère demande aussi aux commissions scolaires de se tourner vers le Club des petits déjeuners qui est dorénavant le gestionnaire de la mesure alimentaire.

D'autres partenariats pourraient également se développer avec des organismes pour pouvoir offrir des collations ou d'autres types de repas. Mme Painchaud termine en mentionnant qu'après avoir analysé l'ensemble de ces possibilités, si nous avons toujours un manque à gagner, nous pourrions demander au ministère d'obtenir une contribution.

Les commissaires se désolent de cette situation qu'ils trouvent inacceptable et inéquitable puisque la CSDM devra compenser en coupant dans d'autres services, comme les services directs aux élèves.

g) Suivi des projets

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

10. Rubrique des commissaires représentants du comité de parents

La commissaire Mélisandre Shanks aborde les consultations qui se tiennent actuellement dans le cadre de la révision de l'offre de services au secondaire. Elle fait part aux membres du comité exécutif des commentaires qu'elle a reçus de certains parents qui déplorent que ces soirées soient organisées en même temps que les rencontres du Comité de parents ou de leur comité exécutif. De plus, les parents trouvent les consultations courtes et se sentent un peu bousculés dans le temps.

Mme Shanks demande si une présentation peut être effectuée ou si des documents peuvent être remis aux délégués du Comité de parents pour faciliter la compréhension du fonctionnement des budgets des établissements. Mme Harel Bourdon mentionne que des outils ont déjà été réalisés à cet effet et il serait pertinent de vérifier avec le Service des ressources financières ce qui pourrait être transmis au Comité de parents.

*11. Service de l'organisation scolaire – programme de soutien alimentaire – année scolaire 2019-2020

Document déposé : Rapport A-10-173 en date du 8 mai 2019
de M. Sylvain Sénécal et de Mmes Joëlle Michaud
et Marie-Claude Morin concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires la proposition contenue dans le rapport déposé.

*12. Service de l'organisation scolaire – guide nutritionnel de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et structure de prix 2019-2020

Document déposé : Rapport A-10-174 en date du 8 mai 2019
de M. Sylvain Sénécal et de Mme Elaine Lévesque
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires la proposition contenue dans le rapport déposé.

13. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'ingénieurs en électromécanique pour le réaménagement complet de la cuisine à l'école Louise-Trichet – appel d'offres 24-560P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3730 (version corrigée) en date du 13 mai 2019
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour le réaménagement complet de la cuisine à l'école Louise-Trichet;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu cinq soumissions et qu'elles ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des cinq soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les cinq soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621– Maintien des bâtiments;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 110 894 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Bouthillette Parizeau inc.* pour le réaménagement complet de la cuisine à l'école Louise-Trichet. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;

- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

14. Service des ressources financières – services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour le secteur Centre et le secteur Est – appel d'offres 15-291P – attribution de contrats

Document déposé : Rapport A-31-3731 en date du 7 mai 2019
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été publié afin de retenir un prestataire de service qui effectuera le service de nettoyage des vitres et des fenêtres des établissements scolaires et autres bâtiments du secteur Centre et du secteur Est durant une année, avec possibilité de reconduction pour une deuxième et troisième années, en conformité à la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1);

CONSIDÉRANT que les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* ont été respectées;

CONSIDÉRANT que la proposition de *Lavage de vitres Lanaudière (9279-5624 Québec inc.)* est conforme et satisfait aux exigences de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat d'une valeur annuelle de 99 681,53 \$ plus taxes pour le nettoyage des vitres et des fenêtres du Secteur Centre à *Lavage de vitres Lanaudière (9279-5624 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme. Ce contrat d'une durée d'une année, est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune avec l'accord du soumissionnaire et du comité exécutif de la CSDM;
- 2° d'ACCORDER un contrat d'une valeur annuelle de 78 482,98 \$ plus taxes pour le nettoyage des vitres et des fenêtres du Secteur Est à *Lavage de vitres Lanaudière (9279-5624 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme. Ce contrat d'une durée d'une année, est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune;
- 3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

15. Service des ressources financières – services de nettoyage des vitres et des fenêtres pour le secteur Nord, le secteur Ouest et le secteur Sud – appel d’offres 15-292P – attribution de contrats

Document déposé : Rapport A-31-3732 en date du 7 mai 2019
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu’un appel d’offres public a été publié afin de retenir un prestataire de service qui effectuera le service de nettoyage des vitres et des fenêtres des établissements scolaires et autres bâtiments du secteur Nord, du secteur Sud et du secteur Ouest durant une année, avec possibilité de reconduction pour une deuxième et troisième année, en conformité à la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1);

CONSIDÉRANT que les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et du *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* ont été respectées;

CONSIDÉRANT que la proposition de *Entretiens Qualibec inc.* est conforme et satisfait aux exigences de l’appel d’offres;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat d’une valeur annuelle de 100 992,50 \$ plus taxes pour le nettoyage des vitres et des fenêtres du secteur Nord, à *Entretiens Qualibec inc.*, plus bas soumissionnaire conforme. Ce contrat d’une durée d’une année, est assorti de deux options de renouvellement d’une année chacune avec l’accord du soumissionnaire et du comité exécutif de la CSDM;
- 2° d’ACCORDER un contrat d’une valeur annuelle de 61 387,20 \$ plus taxes pour le nettoyage des vitres et des fenêtres du secteur Sud, à *Entretiens Qualibec inc.*, plus bas soumissionnaire conforme. Ce contrat d’une durée d’une année, est assorti de deux options de renouvellement d’une année chacune avec l’accord du soumissionnaire et du comité exécutif de la CSDM;
- 3° d’ACCORDER un contrat d’une valeur annuelle de 83 459,10 \$ plus taxes pour le nettoyage des vitres et des fenêtres du secteur Ouest, à *Entretiens Qualibec inc.*, plus bas soumissionnaire conforme. Ce contrat d’une durée d’une année, est assorti de deux options de renouvellement d’une année chacune avec l’accord du soumissionnaire et du comité exécutif de la CSDM;
- 4° d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres.

16. Service des ressources financières – école La Dauversière – travaux correctifs en lien avec le radon – appel d’offres 25- 2649P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3735 (version corrigée) en date du 13 mai 2019 de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour les travaux correctifs en lien avec le radon à l’école La Dauversière;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d’investissement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACORDER un contrat de 103 215 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Roland Grenier Construction ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux correctifs en lien avec le radon à l’école La Dauversière;
- 2° d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17. Service des ressources financières – école Champlain – remplacement du plafond et du gymnase – appel d’offres 25-2650P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3738 en date du 6 mai 2019
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour remplacement du plafond du gymnase à l’école Champlain;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d’investissement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACORDER un contrat de 524 000 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Hubert Blanchette inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour remplacement du plafond du gymnase à l’école Champlain;
- 2° d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – école Des Cinq-Continents, pavillon Dupuis – remplacement du système d’alarme incendie – appel d’offres 25-2651P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3739 en date du 2 mai 2019
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour le remplacement du système d’alarme incendie à l’école Des Cinq-Continents, pavillon Dupuis;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 347 000 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Genfor ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement du système d’alarme incendie à l’école Des Cinq-Continents, pavillon Dupuis;
- 2° d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

19. Service des ressources financières – école Saint-Luc – réfection de la toiture – appel d’offres 25-2652P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3741-A en date du 9 mai 2019 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection de certains bassins à l’école Saint-Luc;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 1 373 000 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Toitures Trois Étoiles inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de certains bassins à l’école Saint-Luc;
- 2° d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

20.

Service des ressources financières – école Saint-Jean-de-Brébeuf – réfection de la cour et réhabilitation des sols (phase 2) – appel d’offres 25-2653P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3745 (version corrigée) en date du 30 avril 2019 de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection de la cour et la réhabilitation des sols (phase 2) à l’école Saint-Jean-de-Brébeuf;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2018-2019, qui est prévu dans le plan directeur d’investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM, conditionnellement à l’approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

CONSIDÉRANT l’engagement du conseil d’établissement et de l’organisme de participation des parents dans le financement et le développement de ce projet;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 1 663 333 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Construction Emcon inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cour et la réhabilitation des sols (Phase 2) à l’école Saint-Jean-de-Brébeuf;
- 2° d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;

- 3° de PRÉVOIR la création d'un comité de suivi, si le conseil d'établissement le désire, comité qui assurera le lien entre le milieu et le Service des ressources matérielles;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

21. Service des ressources financières – école Saint-Arsène – embellissement de la cour et réhabilitation des sols – appel d'offres 25-2654P – annulation d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3746 (version corrigée) en date du 9 mai 2019 de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour l'embellissement de la cour et la réhabilitation des sols à l'école Saint-Arsène;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 – Résorption du déficit de maintien - 2017–2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront absorbées par les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental établi entre 2009 et 2011;

CONSIDÉRANT l'engagement du conseil d'établissement dans le financement et le développement de ce projet;

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'ait été reçue pour cet appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ANNULER l'appel d'offres pour le projet d'embellissement de la cour et réhabilitation des sols de l'école Saint-Arsène;
- 2° d'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles de publier un nouvel appel d'offres avec le même échéancier et ayant la même portée de travaux, avant l'été 2019.

22. Service des ressources financières – le 5643, rue Clark – mise à niveau de la chaufferie – appel d'offres 25-2658P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3749-A en date du 30 avril 2019
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la mise à niveau de la chaufferie au 5643, rue Clark;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2018-2019, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 167 327,62 \$ plus taxes à l'entrepreneur *SDX Mécanique*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise à niveau de la chaufferie du 5643, rue Clark;

- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

23. Service des ressources financières – école Madeleine-de-Verchères – réfection de la cour et réhabilitation des sols – appel d'offres 25-2660P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3751-A en date du 2 mai 2019
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la cour et réhabilitation des sols à l'école Madeleine-de-Verchères;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 – Maintien des bâtiments 2017-2018, ainsi que par les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental établi entre 2009 et 2011 et par la mesure d'embellissement des cours d'école;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT l'engagement du conseil d'établissement dans le financement et le développement de ce projet;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 2 122 109 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Les Constructions Hydrospec inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cour et réhabilitation des sols à l'école Madeleine-de-Verchères;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;
- 4° de PRÉVOIR la création d'un comité de suivi, si le conseil d'établissement le désire, comité qui assurera le lien entre le milieu et le Service des ressources matérielles pour le volet embellissement.

24. Service des ressources financières – école Saint-Zotique – réfection de la cour et des escaliers extérieurs – phase 1 – appel d'offres 25-2661P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3752 en date du 8 mai 2019 de
M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la cour et des escaliers extérieurs – phase 1 à l'école Saint-Zotique;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental établi entre 2009 et 2011, et par le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 349 709,40 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Excavation P. Dupras inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la cour et des escaliers extérieurs – phase 1 à l'école Saint-Zotique;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

25. Service des ressources financières – école Cœur-Immaculé-de-Marie, annexe – modernisation de la chaufferie et de la plomberie – appel d'offres 25-2656P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3753 en date du 7 mai 2019
de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la modernisation de la chaufferie et de la plomberie à l'annexe de l'école Cœur-Immaculé-de-Marie;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses de ce projet seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 2 555 555 \$ plus taxes à l'entrepreneur *L'HEUREUX MONGEAU JC LAUZON (9106-4154 QUÉBEC inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la modernisation de la chaufferie et de la plomberie à l'annexe de l'école Cœur-Immaculé-de-Marie;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

26. Service des ressources financières – école Marie-Favery – remplacement de la génératrice – appel d'offres 25-2659P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3757 en date du 13 mai 2019
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement de la génératrice à l'école Marie-Favery;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 573 700 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Constructions D.G.A.V. inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement de la génératrice à l'école Marie-Favery;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

27.

Service des ressources financières – fourniture sur demande d'accessoires et de composés chimiques pour les laboratoires de sciences – appel d'offres 28-185P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-3759-A en date du 14 mai 2019
de M. Jean-Robert Isandjola et de Mme Sophie Beauchamp
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat à commandes a été attribué à la *Prolab Scientifique ltée (Prolabec)* pour la fourniture sur demande d'accessoires et de composés chimiques pour les laboratoires de sciences;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoit la possibilité d'exercer une option de renouvellement d'une année, avec l'accord du comité exécutif de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que les services de la *Prolab Scientifique ltée (Prolabec)* sont jugés satisfaisants;

CONSIDÉRANT que la *Prolab Scientifique ltée (Prolabec)* accepte l'option de renouvellement pour une année supplémentaire, aux mêmes conditions;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'EXERCER la première option de renouvellement de l'entente concernant la fourniture d'accessoires et de composés chimiques pour les laboratoires de sciences avec *Prolab Scientifique ltée (Prolabec)* couvrant la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, pour un montant de 85 463,65 \$ plus taxes.

28.

Service des ressources financières – école Internationale de Montréal (primaire) – remplacement des systèmes d’alarmes incendie, intrusion et du système d’intercommunication – appel d’offres 25-2644P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3763 en date du 1^{er} mai 2019
de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour le remplacement des systèmes d’alarmes incendie, intrusion et du système d’intercommunication à l’école Internationale de Montréal (primaire);

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50625 – Maintien des bâtiments – Budget additionnel en 2018-2019, qui est prévu dans le plan directeur d’investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d’ACCORDER un contrat de 371 777,77 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Desjardins sécurité du bâtiment (2733-8649 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement des systèmes d’alarmes incendie, intrusion et du système d’intercommunication à l’école Internationale de Montréal (primaire);
- 2^o d’AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;

- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

29. Service des ressources financières – école Saint-Bernardin – modernisation de la chaufferie et de la plomberie – appel d'offres 25-2664P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3766 en date du 7 mai 2019
de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la modernisation de la chaufferie et de la plomberie à l'école Saint-Bernardin;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien - budget additionnel 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 974 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *L'HEUREUX MONGEAU JC LAUZON (9106-4154 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la modernisation de la chaufferie et de la plomberie à l'école Saint-Bernardin;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;

3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

30. Service des ressources financières – création d'une solution intégrée d'un mini centre de relève informatique à l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM) – appel d'offres 27-593P – ouverture de l'enveloppe de prix

Document déposé : Rapport A-31-3775 en date du 6 mai 2019
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le Service des technologies de l'information est responsable d'assurer le maintien de l'infrastructure technologique ainsi que la fiabilité et la sécurité de l'environnement technologique du réseau de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT la prochaine délocalisation du centre administratif;

CONSIDÉRANT qu'un avis d'appel d'intérêt portant le # 27-587S a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 20 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir les services d'un soumissionnaire pour la création d'une solution intégrée d'un mini centre de relève informatique à l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM);

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un appel d'offres fondé sur une évaluation de la qualité en vue d'une adjudication selon le prix ajusté le plus bas;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu'une seule a été déclarée admissible et conforme;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a évalué la seule soumission admissible et conforme et que l'entreprise *Site Intégration plus inc. (Groupe SIP)* a atteint le niveau de performance acceptable pour les trois critères d'évaluation;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics en matière de technologies de l'information* prévoit que « le comité de sélection ne prend pas connaissance du prix et laisse au dirigeant de l'organisme public le soin de déterminer s'il y a lieu de poursuivre ou non le processus d'adjudication »;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER l'ouverture de l'enveloppe de prix de l'unique soumission acceptable soit, celle de l'entreprise *Site Intégration plus inc. (Groupe SIP)*.

31. Service des ressources financières – Comité social Centre-Sud – réfection de la chaufferie, de la distribution électrique, de l'entrée d'eau et du dispositif anti-refoulement – appel d'offres 25-2672P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3777 en date du 9 mai 2019 de
Mme Rocio Morales Valente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de la chaufferie, de la distribution électrique, de l'entrée d'eau et du dispositif anti-refoulement au Comité social Centre-Sud;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet fera l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50800 – Autres allocations, qui sera prévu dans le plan directeur d'investissement 2016-2017 de la CSDM, qui sera présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juillet 2016;

CONSIDÉRANT que la CSDM a obtenu de la part du MEES, le 9 février 2017, la confirmation d'un financement de 12 M\$ au PQI 2016-2026 afin de permettre la réfection des six bâtiments de la CSDM qui abritent les centres d'éducation populaire;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 1 048 945 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Le Groupe Centco inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de la chaufferie, de la distribution électrique, de l'entrée d'eau et du dispositif anti-refoulement au Comité social Centre-Sud;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

32. Service des ressources financières – école Sainte-Claire – réfection des escaliers extérieurs et de la fondation – appel d'offres 25-2675P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3782 en date du 13 mai 2019
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection des escaliers et de la fondation à l'école Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les dépenses budgétées pour ce contrat seront payées à même le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2017-2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 2 286 811 \$ plus taxes à l'entrepreneur *G. Giuliani inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des escaliers et de la fondation à l'école Sainte-Claire;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

33. Service des ressources financières – école La Voie – remplacement de la plomberie – phase 1 – appel d'offres 25-2680P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3787 en date du 13 mai 2019
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour le remplacement de la plomberie phase 1 à l'école La Voie;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50626 – Résorption du déficit de maintien – budget additionnel 2018-2019, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2018-2023 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission admissible et conforme a été déposée dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT que dans un tel cas l'article 18 du *Règlement sur les contrats des travaux de construction* a été appliqué;

CONSIDÉRANT que la CSDM, après le nouveau prix consenti, le Service des ressources matérielles recommande d'attribuer le contrat au seul soumissionnaire;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER un contrat de 878 000 \$ plus taxes à l'entrepreneur *Naxo Construction (9220-9733 Québec inc.)*, le seul soumissionnaire conforme, pour le remplacement de la plomberie phase 1 à l'école La Voie;
- 2° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

34. Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de couvre-plancher – appel d'offres 15-265P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-3805-A en date du 13 mai 2019
de Mme Mélanie Bouchard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour identifier un fournisseur qui livrera, sur demande, du matériel de couvre-plancher afin de répondre aux besoins des établissements scolaires et autres unités administratives de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), un contrat a été attribué le 10 juillet 2018 à *Tapis Solution inc.* pour une période d'une année (2018-2019);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande de la CSDM et avec l'accord du comité exécutif et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles, confirme la volonté de renouveler l'entente avec *Tapis Solution inc.* pour une année additionnelle (2019-2020);

CONSIDÉRANT que le niveau de service de *Tapis Solution inc.* est jugé satisfaisant par la CSDM;

CONSIDÉRANT que la dépense sera absorbée par le budget de fonctionnement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que *Tapis Solution inc.* a été consulté et accepte de renouveler l'entente pour une première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'EXERCER la première option de renouvellement du contrat à commandes pour la fourniture de matériel de couvre-plancher à *Tapis Solution inc.*, pour un montant annuel de 56 663,93 \$ plus taxes, pour la période du 10 juillet 2019 au 9 juillet 2020.

35. Service des ressources matérielles – école Sainte-Cécile – honoraires supplémentaires dans le cadre du remplacement de la chaufferie et de la plomberie

Document déposé : Rapport A-33-1350 en date du 8 mai 2019
de M. Marc-André Gauthier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat initial donné à la firme *GR7 Architecture* pour les services professionnels liés au remplacement de la chaufferie et de la plomberie de l'école Sainte-Cécile, située au 7230, avenue de Gaspé à Montréal;

CONSIDÉRANT que le contrat initial de *GR7 Architecture* prévoit une surveillance de base seulement et que des ouvertures exploratoires, effectuées par un entrepreneur, ont été requises pour ce mandat;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *GR7 Architecture* la somme incluse dans le présent rapport, associée aux dépenses et aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du remplacement de la chaufferie et de la plomberie de l'école Sainte-Cécile.

36.

Service des ressources matérielles – demande d’autorisation pour démarrer des projets d’ajout d’espace soumis au PQI 2019-2029 (lot #9) avant d’avoir obtenu l’autorisation du MEES

Document déposé : Rapport A-33-1353 en date du 8 mai 2019
de Mme Chantale Montpetit concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l’adoption de la demande d’ajout d’espace au PQI 2019-2029 (lot #9 – résolution no 10, séance ordinaire du 29 août 2018 du Conseil des commissaires);

CONSIDÉRANT que les projets concernés au présent rapport n’ont pas été retenus dans le cadre de l’adoption du rapport « Concours d’architecture visant les projets approuvés dans le cadre du Programme québécois des infrastructures » (résolution 35, séance ordinaire du 13 novembre 2018 du Conseil des commissaires);

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles de privilégier une approche proactive et d’amorcer dès maintenant la réalisation des projets soumis au présent rapport étant donné les besoins pressants et les délais importants associés aux nombreuses étapes en amont de la réalisation de tout projet;

CONSIDÉRANT le projet en consultation des règles budgétaires du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT la nécessité d’engager des professionnels externes afin de démarrer la conception de ces projets et de procéder à la préparation des plans et devis;

CONSIDÉRANT que les montants demandés au présent rapport pour les honoraires professionnels concernent seulement la réalisation de la conception jusqu’à achèvement à 40 %;

CONSIDÉRANT que la CSDM est en attente d’une réponse du MEES, vers juin 2019, comme suite à sa demande de financement des projets soumis dans la mesure Ajout d’espace pour la formation générale (50511);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’AUTORISER le Service des ressources matérielles à mettre en œuvre immédiatement les projets spécifiés au présent rapport et à lancer les appels d’offres pour sélectionner des professionnels externes;
- 2° d’AUTORISER le Service des ressources matérielles à utiliser le budget de fonctionnement de la CSDM pour financer les honoraires professionnels nécessaires au démarrage des projets.

37.

Service des ressources matérielles – modifications aux programmations des plans directeurs d’investissement 2016-2021, 2017-2022 et 2018-2023

Document déposé : Rapport A-33-1354 en date du 8 mai 2019
de Mme Chantale Montpetit concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l’adoption des plans directeurs d’investissement 2016-2021, 2017-2022 et 2018-2023;

CONSIDÉRANT l’adoption, en mars 2019 par le comité exécutif, des premières modifications aux plans directeurs d’investissement 2016-2021 et 2017-2022;

CONSIDÉRANT la nécessité de reporter le financement de projets prévus à l’un ou l’autre des plans directeurs d’investissement susmentionnés en raison de différentes situations, tel qu’illustré aux tableaux déposés en annexe du présent rapport;

CONSIDÉRANT que toute modification à un plan directeur d’investissement engendre sa mise à jour;

CONSIDÉRANT la nécessité de faire part au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) des changements apportés en vue de répondre aux besoins de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) relativement à la réalisation de divers projets;

CONSIDÉRANT les résolutions adoptées par le Conseil des commissaires pour les plans directeurs d’investissements 2016-2021, 2017-2022 et 2018-2023 stipulant, entre autres, « *d’AUTORISER le Service des ressources matérielles à actualiser l’étendue des travaux des projets déjà inscrits dans la programmation [...] ou à réaliser d’autres projets prioritaires tirés du plan directeur ou liés à une situation d’urgence, et ce, avec les disponibilités du budget d’investissement et sous réserve de l’approbation préalable du comité exécutif* »;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’APPROUVER les modifications proposées pour les plans directeurs d’investissement 2016-2021, 2017-2022 et 2018-2023, tel qu’illustré aux tableaux fournis en annexe du présent rapport et de MANDATER le Service des ressources matérielles pour effectuer la mise à jour des deux plans;
- 2° de MANDATER le directeur général pour transmettre la mise à jour des plans directeurs d’investissement au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) dans les meilleurs délais.

- *38. Service des ressources matérielles – demande d’autorisation pour la signature d’un bail d’un (1) an, un (1) mois et cinq (5) jours entre la Commission scolaire de Montréal et l’organisme Jeunesse au Soleil

Document déposé : Rapport A-33-1361 en date du 8 mai 2019
de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

39. Service des ressources matérielles – renouvellement du contrat d’approvisionnement pour la location d’unités modulaires – gré à gré

Document déposé : Rapport A-33-1362 en date du 9 mai 2019 de
Mme Anny Guilbault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) loue depuis 2014-2015 deux (2) classes modulaires et depuis 2017-2018 trois (3) classes modulaires auprès de 2732-2304 Québec inc. (Dion Services Financiers) pour l’école Judith-Jasmin située au 4575, rue Mariette, à Montréal;

CONSIDÉRANT que le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles scolaires 2019-2022 de la CSDM maintien des classes modulaires pour l’année 2019-2020;

CONSIDÉRANT que le présent rapport ne tient pas compte des nouvelles installations pour la rentrée 2018-2019;

CONSIDÉRANT que, les unités modulaires étant déjà en place, il serait plus onéreux de les démanteler et de retourner en appel d’offres public pour réinstaller de nouvelles unités;

CONSIDÉRANT le *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal et la Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT que les sommes engagées pour ce projet seront soumises au ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) dans le cadre de la mesure 30145 *Location d’immeubles* pour l’année 2019-2020, qui permet de financer les dépenses associées aux unités modulaires. À défaut d’obtenir la totalité du financement requis de la part du MEES, le financement devra être assumé par le budget de fonctionnement de la CSDM;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le renouvellement du contrat d'approvisionnement avec 2732-2304 Québec inc. (*Dion services financiers*) pour la location des cinq (5) unités modulaires à l'école Judith-Jasmin pour l'année 2019-2020;
- 2° de MANDATER le Service des ressources matérielles à transmettre au MEES une demande de financement dans le cadre de la mesure 30145 Location d'immeubles.

40. Service des ressources matérielles – demande d'autorisation pour la signature d'un amendement au bail en vue d'une prolongation de cinq (5) mois entre la Commission scolaire de Montréal et le Centre intégré universitaire et de services sociaux du Nord de l'Île

Document déposé : Rapport A-33-1363-A en date du 10 mai 2019 de Mme Marie-Laure Detroye concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le PTRDI 2019-2022 adopté lors de sa séance ordinaire du 19 décembre 2018 (résolution 9);

CONSIDÉRANT la programmation et plan directeur d'investissement 2018-2023 adopté lors de la séance ordinaire du 29 août 2018 (résolution 13);

CONSIDÉRANT l'intérêt du CIUSSS du Nord de l'Île de continuer la location de cases de stationnement à l'immeuble 113, actuellement fermé pour travaux majeurs, pour une période de 5 mois (du 1er avril au 31 août 2019);

CONSIDÉRANT que les travaux n'ont pas démarré avant le 6 mai 2019 et que les 73 cases de stationnement sont disponibles jusqu'à cette date;

CONSIDÉRANT que les travaux permettront la location d'une trentaine de cases de stationnement du 6 mai au 31 août 2019;

CONSIDÉRANT l'article 153B du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal (CSDM)* prévoit que le délégataire désigné pouvant conclure un bail de moins d'un an est le comité exécutif;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis au présent rapport.

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le représentant désigné de la CSDM à signer un amendement au bail en vue d'une prolongation de cinq (5) mois, et ce, conformément aux dispositions habituelles prévues au bail de la CSDM et selon les renseignements fournis au présent rapport.

41. Service du secrétariat général – projet d’acte modifié – renonciation à une servitude de passage sur le terrain de l’école Saint-Zotique

Document déposé : Rapport A-34-3264 en date du 2 mai 2019
de M^e Francine Daunais concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution 27 adoptée par le comité exécutif à sa séance du 26 février 2019 concernant la servitude de passage sur le terrain de l’école Saint-Zotique;

CONSIDÉRANT l’intérêt de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) d’utiliser de façon exclusive cette parcelle de terrain de l’école Saint-Zotique;

CONSIDÉRANT que depuis l’adoption de la résolution mentionnée ci-dessus, la Ville de Montréal a indiqué à la Commission scolaire de Montréal (CSDM) sa volonté de remplacer l’acte de « résiliation de » la servitude par un acte de « renonciation à » la servitude; le projet d’acte de renonciation et le plan identifiant le droit de passage sont présentés en annexe 1 du présent rapport;

CONSIDÉRANT que cette substitution « d’un acte de résiliation » par un acte de « renonciation à » la servitude, constitue une modification technique sans incidence sur le fond du dossier;

CONSIDÉRANT que toute décision relative à une servitude relève du comité exécutif, conformément à l’article 161 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs en vigueur à la CSDM*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o de MODIFIER la résolution 27 adoptée par le comité exécutif à sa séance du 26 février 2019;
- 2^o d’AUTORISER le nouveau projet d’acte de renonciation à une servitude de passage à l’école Saint-Zotique;
- 3^o de DEMANDER à la présidente et à la secrétaire générale de procéder à la signature de l’acte de renonciation à la servitude présenté en annexe 1 du présent rapport et de tout autre document pour donner effet à la présente résolution.

42. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – mai 2019

Document déposé : Rapport A-34-3205 en date du 8 mai 2019 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois de mai 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

43. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – mai 2019

Document déposé : Rapport A-34-3206 (version corrigée) en date du 8 mai 2019 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour le mois de mai 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

44. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1

À ce point, il n'y a aucune question, ni aucun commentaire.

45. Information :

- a) DG-06-225 Direction générale adjointe à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire – paiement des frais liés à l'administration des examens d'admission dans les écoles proposant un programme particulier pour l'année scolaire 2018-2019
- b) A-29-1930 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – plan d'action – opération de vérification des antécédents judiciaires des bénévoles
- c) A-33-1365-A État actuel du marché de la construction et les répercussions sur les soumissions à venir

*46. Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 22 mai 2019

Document déposé : Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 mai 2019 du Conseil des commissaires

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de TRANSMETTRE au Conseil des commissaires le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 22 mai 2019.

47. Période réservée aux membres du comité exécutif

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 15 h 45.

Secrétariat général – 14 juin 2019

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 22 mai 2019.